

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 173-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.537

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)
Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.09.2018

N° d'ACE: 1128/2018 du 31 octobre 2018
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Point 1: rejet
Point 2: adoption et classement



Dépistage du cancer du côlon : intégration du Jura bernois dans le programme de dépistage organisé du cancer du côlon lancé par l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE (ADC BEJUNE), sur mandat des cantons du Jura et de Neuchâtel

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'entreprendre les démarches afin d'intégrer l'arrondissement administratif du Jura bernois au sein du programme de dépistage du cancer du côlon commun aux cantons du Jura et de Neuchâtel, lancé par l'ADC BEJUNE ;
2. de veiller à ce que la prise en charge des groupes cibles concernés par le programme de dépistage dans le Jura bernois soit au moins égale à celle des personnes dans le reste de l'Arc jurassien.

Développement :

Le cancer du côlon ou cancer colorectal est le troisième cancer le plus fréquent en Suisse, avec plus de 4200 nouveaux cas et 1600 décès chaque année¹. De nombreuses études ont montré que le dépistage et donc une prise en charge rapide des cas de cancer du côlon permettait de réduire la mortalité y relative ainsi que de prévenir un certain nombre de thérapies lourdes et coûteuses. Les tests de dépistage sont remboursés par l'assurance obligatoire des soins depuis 2013 pour les femmes et hommes de 50-69 ans. De plus, une stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 encourage la planification et l'introduction de programme de dépistage du cancer colorectal.

Le Grand Conseil bernois s'est récemment prononcé contre un projet d'étude de faisabilité du programme de dépistage du cancer du côlon dans le canton de Berne. Les raisons invoquées par le Conseil-exécutif pour rejeter la motion 221-2016 Zybach se basaient principalement sur les points suivants : 1) la conduite d'un projet pilote de pharmaSuisse dans le canton de Berne à ce sujet ; 2) les différences cantonales dans la mise en place de tels programmes de dépistage.

La réponse du Conseil-exécutif mentionne cependant que les résultats du premier projet pilote en lien avec pharmaSuisse comporte des points faibles. Notamment en lien avec le suivi des résultats positifs, il est écrit que de nombreuses données manquent et que celles récoltées indiquent que dans 25 pour cent des cas, aucun suivi n'était effectué suite à un test positif. Un encadrement et une bonne prise en charge en cas de résultat positif est primordial à la réussite d'un programme de dépistage.

L'Association pour le dépistage du cancer Berne-Neuchâtel-Jura (ADC BEJUNE) a annoncé en août 2018 le lancement d'un programme de dépistage organisé du cancer du côlon dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, basé sur le test de recherche de saignement occultes dans les selles (appelés FIT). Seuls les résultats positifs donneront lieu à une coloscopie. Il s'agit d'une collaboration active entre les différents acteurs de la santé, incluant médecins de famille, pharmaciens, gastroentérologues et pathologues. Les examens de dépistage seront exonérés de la franchise, seule la quote-part de 10 pour cent sera ainsi à charge des participants, soit un avantage financier non négligeable. Cette collaboration interprofessionnelle semble être une solution efficace et conforme aux normes de qualité d'un programme certifié, de l'envoi des invitations systématiques au suivi des cas positifs. Par ailleurs, l'intégration des pharmaciens dans le cadre de ce programme lui permet d'être en adéquation avec la méthode préconisée pour l'heure dans le reste du canton.

Il vaut par ailleurs la peine de relever que l'ADC BEJUNE a dû présenter en décembre 2016 un rapport au Département fédéral de l'intérieur pour obtenir l'exonération de franchise et que celui-ci a été rédigé à la demande des cantons BE-JU-NE pour l'ensemble de l'espace BEJUNE, donc y compris le Jura bernois qui bénéficierait ainsi d'emblée de l'exonération de franchise pour les examens réalisés dans le cadre du programme de dépistage du cancer du côlon BEJUNE (article 12^e, lettre d'OPAS).

De plus, l'argument d'une charge administrative importante pour un programme centralisé – tel que celui proposé par l'ADC BEJUNE – n'est pas justifié dans ce contexte, étant donné que la

¹ NICER Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer ; colon and rectum cancer mortality and incidence in Switzerland, between 2010-2014 (www.nicer.org/fr/, visité le 20 août 2018)

structure existe et est déjà active dans le cadre du dépistage du cancer du sein dans l'Arc jurassien, y compris le Jura bernois. Des synergies entre les deux programmes sont donc attendues, avec à la clé des économies d'échelle.

Conformément au Statut particulier du Jura bernois, il semble illogique que la population du Jura bernois soit exclue d'un programme de dépistage organisé par le même partenaire que pour le programme de dépistage du cancer du sein auquel il participe. L'arrondissement francophone du Jura bernois devrait être inclus dans le réseau de dépistage du cancer avec la population du reste de l'Arc jurassien.

Motivation de l'urgence : Le programme est déjà lancé dans les deux cantons voisins.

Réponse du Conseil-exécutif

En rejetant la motion 221-2016 Zybach (Spiez, PS) *Etude de faisabilité du lancement d'un programme de dépistage du cancer colorectal* lors de sa session de septembre 2017, le Conseil-exécutif a déjà chargé l'office compétent de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale d'introduire directement un programme de dépistage du cancer colorectal pragmatique et répondant aux critères d'assurance-qualité pour tout le canton de Berne plutôt que de réaliser une étude de faisabilité.

Bien qu'il était principalement question, dans la réponse formulée alors par le Conseil-exécutif, du projet pilote avec pharmaSuisse, il est resté incontesté qu'un programme cantonal devait satisfaire aux directives nationales en faveur de programmes de dépistages publics de qualité certifiée. Un tel programme de qualité certifiée, exempté de franchise, doit néanmoins profiter à la population cible de l'ensemble du canton de Berne et non se limiter à celle du Jura bernois, ce qui ne désavantage pas la population de cette région par rapport à celle des cantons du Jura et de Neuchâtel.

Afin de ménager les ressources et d'exploiter les synergies, par exemple s'agissant des charges organisationnelles et administratives générées, tous les programmes existants de dépistage du cancer colorectal, y compris celui des cantons du Jura et de Neuchâtel, doivent être évalués en vue d'une collaboration avec le canton de Berne ou d'une intégration de ce dernier dans un programme existant. Cette dernière option est clairement préférée à la création d'un programme de dépistage du cancer colorectal distinct pour le canton de Berne. Les expériences réalisées avec les deux programmes de dépistage du cancer du sein lancés pour le canton de Berne montrent que la mise en place de deux programmes distincts (un pour le Jura bernois et un pour la partie germanophone du canton) entraîne une plus grande charge administrative sans pour autant apporter une valeur ajoutée tangible. Il est important de pouvoir clarifier, sans préjuger du résultat, avec quel prestataire le programme bernois bilingue de dépistage du cancer colorectal sera introduit.

Les travaux préliminaires et la planification ont déjà été entamés. Les exigences posées au programme couvrent l'ensemble des revendications de la motion et vont même au-delà : ainsi, il a été défini que le programme devait être bilingue, de qualité certifiée, efficace, économique, pragmatique et interdisciplinaire. Le lancement du programme est prévu pour 2020.

Destinataire

- Grand Conseil